

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Mai 2014

L' an 2014 et le 23 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, Mme MARIAUD Patricia, M. GENDRON Bernard

Absent excusé : M. COCHONNEAU Claude

Absente : Mme JOUIN Nicole

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 16/05/2014

**Date d'affichage** : 16/05/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BARRIER Valérie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

- Réhabilitation de l'éclairage public "Lotissement La Croix Caseau" - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - 2014 - 2014/068
- Personnel communal - création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activités - 2014/069
- Personnel saisonnier - création de poste saison 2014 - 2014/070
- Acquisition bien immobilier 5 chemin du Bois Blandin - Emprunt - 2014/071
- Service Départemental d'Incendie et de Secours – Convention de mise à disposition d'un site pour la formation des sapeurs-pompiers - 2014/072
- Vente de bois de peupliers – Tarifs - 2014/073
- Ecole de Marçon - Sortie scolaire à Jupilles - Subvention - 2014/074
- Aliénation de biens sis « Les Bodines» soumis au Droit de Prémption Urbain - 2014/075
- Permis de construire – Déclarations Préalables – Certificats Urbanisme – Autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public - 2014/076
- Formation des élus - 2014/077
- Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Montoire – La Chartre-sur-le-Loir – Désignation des délégués - 2014/078
- Budget Commune - Exercice 2014 - Décision Modificative n° 2 - Amortissement subvention d'équipement - 2014/079

**Réhabilitation de l'éclairage public "Lotissement La Croix Caseau" - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - 2014**  
**réf : 2014/068**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2014 le projet susceptible d'être éligible est la réhabilitation de l'éclairage public "Lotissement de La Croix Caseau".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager les travaux de réhabilitation de l'éclairage public "Lotissement de La Croix Caseau" pour un montant estimatif de 20 243,52 € H.T.
- de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	16 194,52 €
Fonds Européens	
DETR	4 049,00 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>20 243,52 €</b>

Le conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2014 ;
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours, dans le cadre de la décision modificative n° 2 du Budget Primitif de la Commune - exercice 2014 ;
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Personnel communal - création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activités**  
**réf : 2014/069**

Vu l'accroissement temporaire d'activités au secrétariat de Mairie ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à avoir recours à un adjoint administratif de 2ème classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités aux périodes suivantes :
  - du 27 mai 2014 au 28 mai 2014 à raison de 12 heures pendant cette période;
  - du 10 juin 2014 au 13 juin 2014 à raison de 35 heures pendant cette période;
  - du 16 juin 2014 au 20 juin 2014 à raison de 27 heures pendant cette période;
  - du 23 juin 2014 au 27 juin 2014 à raison de 24 heures pendant cette période.
- de fixer la rémunération sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Personnel saisonnier - création de poste saison 2014**  
**réf : 2014/070**

Vu la délibération N° 2014 -036 du Conseil Municipal en date du 14 mars 2014 relative au personnel saisonnier - création de postes saison 2014;

Considérant la nécessité de porter la durée du poste d'adjoint technique de 2ème classe affecté à l'entretien et à l'ouverture et à la fermeture de la base de loisirs et l'entretien des espaces verts de la Commune au 30 septembre 2014, au lieu du 1er septembre 2014;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération N° 2014 - 036 du 14 mars 2014 relative au personnel saisonnier - création de postes saison 2014 comme suit :

- "de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe contractuel affecté à l'entretien et à l'ouverture et à la fermeture de la base de loisirs et l'entretien des espaces verts de la Commune à temps complet du 2 juin 2014 au 30 septembre 2014 inclus."

Les autres termes de la délibération N° 2014 - 036 du 14 mars 2014 sont inchangés.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Acquisition bien immobilier 5 chemin du Bois Blandin - Emprunt**  
**réf : 2014/071**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement pour l'acquisition d'un bien immobilier 5 chemin du Bois Blandin, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 138 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2014-03 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 138 000 €
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt chemin du Bois Blandin"	: Financement de l'investissement "acquisition bien immobilier 5

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	: 138 000 €
Versement des fonds automatique à cette date	: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/07/2014 avec versement
Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 3,09 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du  
montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 500 €

#### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Service Départemental d'Incendie et de Secours – Convention de mise à disposition d'un site pour la formation des sapeurs-pompiers**

**réf : 2014/072**

M. le Maire présente le projet de mettre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe le lac des Varennes pour la formation des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la mise à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe le lac des Varennes pour l'organisation des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- d'autoriser le Maire ou le Maire-Adjoint à signer la convention correspondante pour une durée d'un an et renouvelable tacitement deux fois.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Vente de bois de peupliers – Tarifs**

**réf : 2014/073**

Vu l'offre d'achat de bois de peupliers de la base de loisirs présentée par la société Bois Négoce Energie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre le bois de peupliers de la base de loisirs à la Société Bois Négoce Energie représentée par Antoine LANOISELEE, dont le siège social est à Courrières (62710), Parc Tertiaire du Rotois - 137 Rue Roger Salengro - bâtiment B23 , au prix de 10 € la tonne.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Ecole de Marçon - Sortie scolaire à Jupilles - Subvention**

**réf : 2014/074**

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de subvention présentée par Mme LOMBARD, Directrice de l'école de Marçon pour financer les frais de déplacement d'une sortie scolaire à Jupilles le 26 Juin 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 175 € à la Coopérative scolaire de Marçon pour financer la sortie scolaire du 26 Juin 2014 à Jupilles.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Aliénation de biens sis « Les Bodines » soumis au Droit de Prémption Urbain  
réf : 2014/075**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner les biens suivants appartenant aux Consorts VERITE et soumis au Droit de Prémption Urbain :

- bien cadastré A n° 143 sis «Les Bodines » d'une superficie de 8 a 20 ca
- bien cadastré A n° 144 sis «Les Bodines » d'une superficie de 5 a 80 ca

soit une superficie totale de 14 a.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de prémption urbain pour lesdits biens.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Permis de construire – Déclarations Préalables – Certificats Urbanisme – Autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public  
réf : 2014/076**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire ou le Maire-Adjoint à signer les permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme, les autorisations de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public concernant la Commune et les pièces s'y rattachant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Formation des élus  
réf : 2014/077**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2123-12 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les orientations suivantes pour les élus, en matière de formation, au titre de leur droit à la formation :

- Finances
- Marchés publics
- Responsabilité du Maire
- Urbanisme
- Informatique
- Intercommunalité

Un crédit de 1 000 € est inscrit au Budget Primitif 2014 de la Commune.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM)  
Montoire – La Chartre-sur-le-Loir – Désignation des délégués  
réf : 2014/078**

*En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la désignation des délégués au SICTOM.*

Vu la lettre en date du 14 mai 2014 de M. le Sous-Préfet de la Sarthe demandant de rapporter la délibération du 25 avril 2014 sur la désignation des délégués élus au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) ;

Considérant que la Commune adhérent à la Communauté de Communes du Val du Loir, Membre du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères SICTOM, ne doit pas désigner de représentant au Comité syndical du dit Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de reporter la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2014 relative à la désignation des délégués pour siéger au SICTOM ;
- confirme sa proposition de désignation des élus suivants :

Délégués titulaires

- Mme Monique TROTIN
- M. Jean-Claude DESSERT

Délégués Suppléants

- M. Yannick HARDY
- Mme Emilie SINNAEVE

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Budget Commune - Exercice 2014 - Décision Modificative n° 2 - Amortissement subvention d'équipement  
réf : 2014/079**

*En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant la Décision Modificative n° 2.*

Vu la nécessité de modifier l'imputation de la participation de la Commune aux travaux d'extension du Centre de secours, versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

Vu l'engagement des travaux de réhabilitation du réseau d'éclairage public au lotissement de La Croix Caseau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de transférer les crédits suivants au Budget Primitif de la Commune - exercice 2014 :

Section investissement dépenses

- C/ 2313	Constructions	- 17 935 €
- C/ 204132	Subvention d'équipement Département-Bâtiments et installations	+ 17 935 €
- C/ 21311	Bâtiments publics Hôtel de ville	- 20 300 €
- C/ 21534	Réseaux d'électrification	+ 20 300 €

- de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement relative à l'extension du Centre de Secours, à 9 ans.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Commission des travaux**

M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint, Vice-Président de la Commission des Travaux, informe que les travaux du restaurant scolaire sont en cours d'achèvement ; la réception des travaux aura lieu le 3 juin 2014.

### **Commission de la Voirie**

Il est signalé l'éboulement du chemin de la Perraudière, le soulèvement des pavés sur le trottoir devant chez M. et Mme GUERIN, la réfection d'un tronçon du chemin par le lieudit "Les Daviaux".

Du 2 juin au 6 juin 2014, le fauchage sera réalisé sur les voies communautaires.

Une démonstration de matériel pour désherbage des caniveaux etc... a eu lieu sur la Commune de Vouvray-sur-Loir. Ce moyen de désherbage semble peu efficace.

### **Commission scolaire**

La Commission scolaire s'est réunie le 22 mai 2014 concernant les rythmes scolaires et notamment les activités périscolaires, réunion faisant suite à la réunion du Centre Social.

La Commune de Beaumont-sur-Dême ayant modifié le projet d'aménagement des nouveaux rythmes scolaires commun du SIVOS, l'Inspection Académique demande le ressenti des parents concernant les deux projets afin d'avoir un projet cohérent pour le SIVOS. Le 26 mai 2014, Mme l'Inspectrice rencontrera les élus de Marçon.

La date limite de remise du projet à l'Inspection Académique est fixée le 6 juin 2014.

### **Commission Animation, Culture, Sports**

Le 26 avril 2014 la Commission Animation a élu M. Bruno GODREAU, Vice-Président de ladite Commission.

La Commission sera en lien avec l'Office du Tourisme de la Vallée du Loir. Un point d'information sera ouvert sur la base de loisirs (à l'accueil) pour la saison 2014 du mercredi au dimanche.

### **Commission Communication**

Des informations et des idées seront à récolter afin d'alimenter le site Internet de la Commune.

### **Restaurant scolaire : Matériels**

M. Jean-Yves RICHARD, Maire Adjoint, Vice-Président de la Commission des Travaux présente les propositions reçues concernant l'équipement en matériel du nouveau restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal s'oriente sur un aménagement sur mesure.

La décision du choix de l'entreprise sera prise par M. le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

### **Camping fonds Leader**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que la mise en conformité de l'électricité sur le terrain de camping estimée à 73 726,80 € HT est subventionnée au titre des fonds européens - programme Leader à hauteur de 25 %. Ces travaux comprenaient le remplacement de l'ensemble des bornes électriques, des prises, éclairage... Le changement des câbles n'étant pas nécessaire, les travaux suivant seront engagés :

- changement des barrières d'accès estimé à 10 089,90 € HT
- remplacement éclairage de 25 lampadaires estimé à 13 150,43 € HT
- Installation alarme sonore pour alerte "catastrophe" estimée à 4 835,85€ HT

Un nouveau devis pour les bornes électriques est en cours.

Une consultation sera lancée.

### **Sécurité Route Départementale n°305**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux sur les problèmes de sécurité de la RD n° 305, partie bourg, les trottoirs n'étant pas assez large au niveau du café, bar, tabac et l'inexistence de trottoirs au carrefour de la rue de Cézin.

Il est également relaté l'insécurité à la Croix Caseau sur la RD n° 305, les enfants traversant pour l'arrêt de bus, sur une route à 90 Kms/h.

### **Bail commercial - Immeuble 19-21 Place de l'Eglise**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux de la situation de M. et Mme PEYRONNY au regard du bail commercial de l'immeuble 19-21 Place de l'Eglise.

Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal sur une révision éventuelle du loyer.

### **Garderie-tarifs**

M. le Maire communique les tarifs actuels de la garderie. Une réflexion sera menée sur l'évolution des tarifs, avec éventuellement un fractionnement du tarif par demi-heure.

### **Location parcelles du terre "Les Varennes"**

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que les parcelles jouxtant les bâtiments équestres sont loués par période de six mois, à titre précaire à Mme PETIOT, au prix de 60 € l'hectare pour six mois, dans l'attente d'une reprise de l'activité équestre. Des contacts seront pris avec des clubs équestres pour une éventuelle activité équestre pendant la saison 2014.

La décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

### **Questions diverses**

#### **Tarifs assainissement**

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les tarifs du Service de l'Assainissement fixés par délibération en date du 13 mai 2013.

Les tarifs ne seront pas augmentés, en raison de l'augmentation de 2013.

#### **Club de Voile**

Invitation aux 40 ans du Club de Voile (vin d'honneur + repas au bord du Lac) le 14 mai 2014.

La séance est levée à 23 heures 30 minutes.